



## Comportement du TAEKWONDOÏSTE

*La pratique du Taekwondo est guidée par les principes de patience, de persévérance, de courtoisie, de politesse, de respect d'autrui, de maîtrise de soi et de loyauté, et vise à encourager l'harmonie avec les autres.*

Afin de permettre à tous une pratique agréable, sécurisée et dans le respect des autres et de la discipline, le pratiquant s'engage à respecter les points suivants :

1. Saluer la salle respectueusement à chaque entrée ou sortie de la zone d'entraînement. Le salut se fait également à son partenaire avant chaque travail.
2. Respecter les installations et le matériel prêté par le club.
3. Ne rien oublier et ne rien laisser trainer dans les vestiaires, éviter d'apporter des choses de valeur en cours (le club ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte ou vol d'effets personnels).
4. Tous les élèves doivent garder un contrôle sur leurs émotions et leur langage de manière à ce que leur comportement ne nuise pas aux autres élèves, à la qualité de l'enseignement ainsi qu'à la réputation de l'association.
5. Avoir une tenue propre et correcte, adaptée à la pratique du Taekwondo (dobok obligatoire), l'hygiène fait partie du respect de soi et des autres. Enlever les bijoux (montres, bagues, boucles d'oreilles, percings...) avant le début des cours, qui risqueraient de causer une blessure pour soi ou autrui.
6. Par respect envers ses camarades et entraîneur, s'efforcer d'être ponctuel afin de ne pas déranger le cours par le retard. Dans le cas contraire, ne s'entraîner qu'après avoir obtenu l'accord de l'entraîneur.
7. En cas d'absence prévisible à un entraînement, le pratiquant préviendra son entraîneur.
8. Ne pas mâcher de chewing-gum, ne pas fumer ou consommer de boissons alcoolisées dans la salle.
9. Ne quitter momentanément la salle d'entraînement (pour aller boire ou aller aux toilettes) qu'avec l'autorisation de l'entraîneur.
10. Eteindre son portable en arrivant à la salle pour éviter de déranger le cours.
11. Ecouter attentivement et être silencieux pendant les cours.
12. Les pratiquants et surtout les compétiteurs doivent faire preuve d'assiduité, de respect et discipline dans leur comportement, ils constituent un modèle pour les plus jeunes.
13. Les techniques enseignées ne doivent pas être utilisées en dehors de la salle d'entraînement.
14. Le pratiquant (pour les mineurs, leurs responsables légaux) s'engage à tenir à jour son passeport sportif, à ne pas le perdre et à le présenter dès qu'il sera nécessaire (passage de grade, compétitions).
15. Le corps enseignant veille au respect des règles de conduite et des principes édictés ci-dessus, et est en droit de refuser l'enseignement ou de continuer à enseigner à tout pratiquant qui présenterait un manquement grave au règlement intérieur de l'association ainsi que par son comportement.

Signature de l'Adhérent

(faire précéder les signatures de la mention «Lu et Approuvé»)

Signature du Responsable légal